MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaique de MONTELS 2, departement du Tarn

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: MONTELS 2 PV

Raison sociale: MONTELS 2PV

N° SIRET: 98387691300010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: DEBONNET

Prénom(s): Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Montels dans le departement du Tarn, en Occitanie. Le projet est une ombriere de culture, il s'etendrait sur une surface de 1.9 ha et sa puissance serait de 4,4 MWc. L'installation est constituee de 16 rangees de panneaux rotatifs qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont places a 2,65 m de hauteur (panneaux a plat). La hauteur minimale de ces panneaux est de 0.5 m et la hauteur maximale 5 m. Les rangees de panneaux sont espacees de 14 m. Les panneaux peuvent etre inclines de plus ou moins 60 degres pour suivre la course du soleil mais aussi pour permettre les operations au champ et le passage de lumiere pour optimiser la photosynthese aux moments les plus critiques. Les equipements techniques connexes seront installes le long de la cloture a l'entree du site a la pointe sud de la parcelle pour le poste de livraison et la citerne incendie, et a l'angle nord-est de la parcelle pour le poste de transformation. Ils sont constitues d'un poste de transformation, d'un poste de livraison et d'une citerne incendie souple. Une piste peripherique interieure sera implantee pour l'acces aux vehicules de chantier pendant la phase travaux, et pour les vehicules de maintenance et de secours en phase d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une dynamique de developpement de l'agrivoltaisme en France, un objectif qui est desormais inclus dans les grandes orientations de la politique energetique nationale. Ce projet agrivoltaique constitue une solution pour diversifier les revenus de l'exploitation, securiser le modele economique en place et reduire la vulnerabilite des cultures face au changement climatique. Il donne par ailleurs la possibilite d'integrer un systeme d'irrigation adapte. L'exploitation est aujourd'hui confrontee a plusieurs defis majeurs. L'augmentation des temperatures entraine la necessite d'ameliorer les performances agronomiques sur la parcelle, afin de maintenir un niveau de production satisfaisant malgre des conditions climatiques plus contraignantes. Parallelement, la volonte de securiser les revenus impose une recherche constante de solutions innovantes et adaptees au contexte economique. Dans ce cadre, l'exploitant exprime aussi une volonte forte d'innover et de diversifier ses activites pour accroitre la resilience de son systeme agricole face aux aleas. Le projet agricole s'inscrit donc dans une dynamique de transmission, de diversification et d'innovation. Le fils de l'exploitant devrait s'installer sur l'exploitation en 2027-2028. L'objectif est de consolider et de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

-La preparation du terrain et implantation de la cloture (6 a 8 semaines): semis de portance si besoin, implantation de la base vie, pistes et chemins d'exploitation; -Le terrassement des tranchees pour le passage des cables et l'implantation des pieux d'ancrage des structures (optimisation des lineaires et de la largeur des tranchees sur l'ensemble du projet); - Le montage de l'infrastructure photovoltaique (4 a 6 semaines): systeme de support et fixation des panneaux -La pose et la connexion des cables; -l'installation des batiments techniques (PTR et PDL) (2 a 4 semaines). Les batiments techniques sont pre-equipes et pre-cables en usine (transformateurs et cellules HTA); -L'installation et le parametrage des composants electriques (onduleurs) -L'installation et le parametrage du systeme de surveillance; -L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est elabore en concertation avec l'agriculteur et proprietaire exploitant du site, Monsieur Ludovic AYNARD. L'usage projete de la parcelle pendant la duree du projet reste quasiment identique a l'usage actuel, soit la production de grandes cultures en agriculture conventionnelle. La rotation previsionnelle sous l'ombriere sera ble-tournesol. L'exploitation sera geree a partir d'un systeme de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des differentes composantes des ombrieres photovoltaiques. Pour l'entretien et la maintenance des equipements, des prestataires seront missionnes durant les 40 ans d'exploitation envisagees au minimum. Les haies et eventuelles plantations devront etre taillees une fois par an. Le contrat qui doit lier l'exploitant agricole et TSE sera etabli sur une periode de 40 ans. A la suite de cette periode, le projet etant totalement reversible (car realisation sur pieux battus), les installations seront demantelees sans impacter la parcelle les accueillant. Le demantelement des installations a l'issue de la periode d'exploitation est provisionne des le demarrage du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformement a l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance totale de l'installation Surface cloturee Surface projetee au sol des panneaux Surface des postes techniques et citerne incendie	(4.4, MWc) (8.78, ha) (1.8, ha) (131, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route d'Istricou

Lieu-dit :

Localité : Route d'Istricou 81140 Montels

Code postal : 81140 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°53'13"E ° ' " Lat. : 43°58'08"N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Gaillac-Graulhet Projet situe en zonage agricole: zonage A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN concernant les tassements differentiels de terrain lies au phenomene de retrait-gonflement des sols argiles (PPR RGA). Projet en zone bleue
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve le 13 janvier 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	ZPS FR7312011 Foret de Gresigne et environs a 5.9 km ZSC FR7300951 Foret de la Gresigne3 a 8.9 km ZSC FR7300952Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallee de la Vere a 13.3 km ZSC FR7301631Vallees du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou a 17.2 km
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	ur la base de recherches bibliographiques et d'inventaires ecologiques de terrain menes par un bureau d'etudes naturaliste, des impacts potentiels residuels faibles a tres faibles sur les especes faunistiques et leurs habitats ont pu etre identifies. Aucun impact sur la flore patrimoniale n'est attendu etant donne l'absence d'enjeu sur la zone de projet. La note ecologique jointe en annexe detaille et
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site « Foret de la Gresigne », classe comme Zone Speciale de Conservation, est situe a 8,9 km de la zone d'etude Les incidences du projet sur les habitats ainsi que celles sur les especes du site Natura 2000 « Foret de la Gresigne », au vu de la nature des travaux et de la distance separant le projet de la zone Natura 2000, sont considerees comme non significatives.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet n'est pas situe en zone a risque inondation et n'accentuera pas non plus ce risque dans la mesure ou aucun ouvrage ni installation pouvant constituer un obstacle a l'ecoulement des crues n'est prevu. Le projet s'implante en zone d'exposition forte pour le risque de retrait-gonflement des argiles. Afin de ne pas accentuer ce risque, une etude geotechnique sera realisee en
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	La zone d'etude est situee dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernee par des emissions de polluants atmospheriques lies a l'activite agricole

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant les travaux de construction environ 25 camions sont necessaires sur la duree totale du chantier (6 a 10 mois); cela engendre donc une augmentation temporaire du trafic de PL sans toutefois induire de risque notable sur la dangerosite du reseau routier. Le pic de circulation sera toutefois limite a 2 mois pour l'acheminement des modules et structures. En dehors de ce pic, seuls des vehicules legers seront employes
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La phase chantier pourra etre source de nuisances sonores du fait de la circulation et de l'activite des engins de chantier. Ces nuisances seront toutefois limitees a la duree du chantier et tres localisees
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	La zone d'etude est situee dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernee par des emissions sonores liees a l'activite agricole
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase chantier, les operations terrassement et de battage des pieux engendreront des nuisances vibratoires, limitees dans l'espace et la duree du chantier. Aucune vibration pendant l'exploitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Absence de travaux nocturnes et absence d'eclairage nocturne du chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Zone agricole peu concernee par les pollutions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Incidence positive sur la qualite de l'air car la production d'electricite d'origine renouvelable sans emission de polluants atmospheriques par rapport aux centrales thermiques a combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Production de dechets non dangereux (essentiellement emballages, chutes de cables, ...) pour lesquels systeme de tri-collecte et evacuation sera mis en place. Aucun dechet dangereux ne sera genere.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	L'integration du projet dans son contexte paysager et patrimonial est permis par: -la localisation des equipements techniques -le recul de l'implantation par rapport au GR46 -le renforcement des continuites vegetales et la reduction des covisibilites en plantant une haie multistrate et multispecifique. -le traitement paysager des equipements techniques et de la cloture
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Pas d'evolution des pratiques culturales prevue sur la surface du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement amont: evitement technique, ecologiques (zones humides, milieux d'interet floristique et/ou faunistique), limitation / positionnement adapte des emprises des travaux, pistes, acces et zone de circulation, adaptation de l'inc - Evitement: balisage preventif et mise en defens des zones a preserver en phase chantier - Reduction: delimitation stricte des emprises chantier, pistes, acces et zone de circulation - Reduction (phase travaux): adaptation des modalites de circulation des engins de chantier - Reduction (phase travaux): optimisation de la gestion des materiaux - Reduction (phase travaux): dispositif preventif de lutte contre une pollution et gestion des eaux pluviales et de chantier - Reduction (phase travaux): limitation des nuisances pour la population humaine (nuisances sonores, qualite de l'air, securite routiere, proprete du chantier) - Reduction (travaux): adaptation de la cloture autour du site en faveur de la petite faune - Reduction (travaux): Respect des periodes de sensibilite liees aux cycles de vie, adaptation du calendrier et horaires des travaux - Reduction (travaux): dispositif permettant d'eloigner les especes a enjeux et/ou limitant leur installation - Reduction (travaux): prevention de la creation de pieges mortels - Reduction (travaux): remise en etat des emprises travaux apres le chantier et aide a la recolonisation des milieux - Reduction(travaux et exploitation): Renforcement des continuites vegetales par la plantation d'essences locales adaptees pour creer des ecrans visuels evolutifs - Reduction (phase travaux): integration paysagere des equipements techniques (bardage bois des PTR/PDL) et cloture (piquets bois de 2m et grillage type ursus gris galvanise).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures environnementales prevues et decrites dans le present dossier permettent de conclure a l'absence d'impact notable sur l'environnement et la sante humaine. Ainsi, compte tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit et des mesures d'evitement et de reduction qui seront mises en oeuvre, la realisation d'une evaluation environnementale n'apparait pas necessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DEBONNET

Prénom Mathieu

Qualité du signataire President de TSE

À Valbonne

Fait le 25-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)